

NOMBRE DE CONSEILLERS	
-----------------------	--

- en exercice	13
- présents	10
- votants	13
- absents	3

Date de convocation :

**10 février 2023**

Date d'affichage :

**10 février 2023**

VOTE	
------	--

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 16 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Isabelle DE COLOMBEL (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°008/2023 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT LUMINEUX D'UN CHEMINEMENT PIETON ET SECURISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A LA BASE DE LOISIRS DU CHATELARD**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21, L 2122-21-1, L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié du 12 janvier 2023 au 10 février 2023, relatif à l'aménagement lumineux d'un cheminement piéton et la sécurisation des installations électriques à la base de loisirs du Châtelard,

Le Maire explique que le marché visé en objet, a reçu deux offres

Après analyse des offres, il propose de retenir l'entreprise suivante :

Attributaire	Montant HT
SA SCOP ETEC 35, route de St-Jean – 05000 GAP	82 994,80€

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- ↳ **D'ATTRIBUER** le marché de travaux d'aménagement lumineux d'un cheminement piéton et de sécurisation des installations électriques à la base de loisirs du Châtelard à l'entreprise SA SCOP ETEC,
- ↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **22 FEV. 2023**  
et publication ou notification du